

---

Editions de l'Université de Bruxelles

---

**L'ACTE  
UNIQUE  
EUROPEEN**

**Commentaire par Jean De Ruyt**

---

Avant-propos de Jean-Victor Louis

---

Préface d'Emile Noël

---

ETUDES  
EUROPEENNES  
Collection  
dirigée  
par l'Institut  
d'Etudes  
européennes

---

1987

---

## TABLE DES MATIERES

Avant-propos, par Jean-Victor LOUIS .....	VII
Préface, par Emile NOËL .....	XI
Liste des abréviations courantes .....	XV
 <b>PREMIERE PARTIE</b> .....	 1
<i>Chapitre premier: Succès et crises de l'intégration européenne</i> .....	3
§ 1. CECA, CED et Communauté politique .....	4
§ 2. Le Comité Spaak et la CEE .....	5
§ 3. Les «golden sixties» et le général de Gaulle .....	7
§ 4. Les plans Fouchet (1961 et 1962) .....	8
§ 5. La chaise vide et le compromis de Luxembourg (1966) .....	11
§ 6. Le sommet de La Haye de 1969, nouvelle approche de la Communauté .....	14
§ 7. Le sommet de Paris de 1972 et l'Union européenne .....	16
§ 8. Le sommet de Paris de 1974 et le Conseil européen .....	17
§ 9. Le rapport Tindemans (1975) .....	18
§ 10. L'émergence du Parlement européen .....	19
§ 11. La fin des années 70 .....	22
 <i>Chapitre II: La toile de fond et les efforts de relance des années 80</i> .....	 25
§ 1. Le problème budgétaire britannique .....	26
§ 2. Le mandat du 30 mai 1980 .....	28
§ 3. Les fresques de la Commission (1978 et 1983) .....	29
§ 4. L'initiative Genscher-Colombo (1981) .....	31
§ 5. La déclaration solennelle de Stuttgart sur l'Union européenne (1983) .....	34
§ 6. Du mandat du 30 mai 1980 au mandat de Stuttgart .....	36
§ 7. Le projet de traité d'Union européenne du Parlement européen (1984) .....	39
 <i>Chapitre III: De Fontainebleau à Milan: la genèse de l'Acte unique</i> .....	 47
§ 1. La présidence française .....	47
§ 2. Le Conseil européen de Fontainebleau (juin 1984) .....	49
§ 3. Les travaux du Comité Dooge .....	51
§ 4. L'approche pragmatique .....	57
§ 5. Le Conseil européen de Milan (juin 1985) .....	59

<i>Chapitre IV: La conférence de Luxembourg et la signature de l'Acte unique</i> . . .	67
§ 1. La procédure de l'article 236 . . . . .	67
§ 2. Le démarrage de la conférence . . . . .	70
§ 3. Les projets nationaux . . . . .	72
§ 4. Les débats des ministres des Affaires étrangères . . . . .	74
§ 5. Le Conseil européen de Luxembourg . . . . .	77
§ 6. Le Parlement européen et la conférence . . . . .	81
§ 7. L'Acte unique et sa signature . . . . .	85
<b>DEUXIEME PARTIE</b> . . . . .	93
<i>Chapitre V: Unicité de l'Acte et Conseil européen</i> . . . . .	95
§ 1. Présentation de l'Acte unique . . . . .	95
§ 2. Unicité de l'Acte . . . . .	97
§ 3. Pourquoi un « Acte unique européen » et non un « traité d'Union européenne » ? . . . . .	98
§ 4. Le préambule . . . . .	100
§ 5. L'unité dans la diversité . . . . .	103
§ 6. Le Conseil européen . . . . .	106
<i>Chapitre VI: Un meilleur fonctionnement des institutions</i> . . . . .	111
I. La majorité qualifiée au Conseil: une redécouverte . . . . .	112
§ 1. Les nouvelles politiques . . . . .	112
§ 2. La reprise de la pratique du vote . . . . .	114
§ 3. La modification du règlement intérieur du Conseil . . . . .	118
II. Les pouvoirs du Parlement: les difficultés d'une démocratie européenne . . . . .	119
§ 1. Les trois « corbeilles »: consultation, avis conforme, coopération . . . . .	121
§ 2. L'avis conforme . . . . .	122
a) L'article 237 du traité CEE . . . . .	122
b) L'article 238 du traité CEE . . . . .	123
§ 3. La consultation . . . . .	124
§ 4. La procédure de coopération . . . . .	124
a) Champ d'application . . . . .	125
b) Déroulement de la procédure de coopération . . . . .	128
c) Limites et portée de la procédure de coopération . . . . .	133
d) Un nouveau type de relations interinstitutionnelles . . . . .	137
III. Les compétences d'exécution de la Commission . . . . .	139
IV. La Cour de justice . . . . .	144
<i>Chapitre VII: Un espace sans frontières intérieures</i> . . . . .	149
§ 1. L'espace sans frontières et le Livre blanc . . . . .	150
a) L'élimination des frontières physiques . . . . .	151
b) L'élimination des frontières techniques . . . . .	152
c) L'élimination des frontières fiscales . . . . .	153
§ 2. L'Europe des citoyens . . . . .	154
§ 3. L'échéance de 1992 . . . . .	156

§ 4. La différenciation négative (article 15 de l'AUE, article 8 C nouveau du traité CEE) . . . . .	161
§ 5. L'extension de la majorité qualifiée (articles 16 et 18 de l'AUE) . . . . .	162
§ 6. L'harmonisation fiscale . . . . .	164
§ 7. L'article 100 A du traité CEE (article 18 de l'AUE) . . . . .	166
a) Champ d'application (paragraphe 1 et 2) . . . . .	167
b) Procédures prévues pour adopter les mesures (paragraphe 1) . . . . .	169
c) Les normes élevées (paragraphe 3) . . . . .	169
d) Clauses de sauvegarde (paragraphe 4 et 5) . . . . .	170
<b>Chapitre VIII: La capacité monétaire</b> . . . . .	177
§ 1. Le débat de la conférence . . . . .	178
§ 2. L'Union économique et monétaire . . . . .	180
§ 3. Le Système monétaire européen . . . . .	182
§ 4. Les dispositions monétaires de l'Acte unique . . . . .	185
<b>Chapitre IX: Politique sociale et nouvelles politiques</b> . . . . .	189
I. Politique sociale ou espace social européen (articles 21 et 22 de l'AUE) . . . . .	191
§ 1. Les travaux de la conférence . . . . .	191
§ 2. L'article 118 A du traité CEE (article 21 de l'AUE) . . . . .	193
§ 3. Le dialogue social européen (nouvel article 118 B du traité CEE) . . . . .	194
II. La cohésion économique et sociale (article 23 de l'AUE) . . . . .	195
§ 1. Le développement de l'action structurelle: la Communauté et ses régions . . . . .	195
§ 2. L'objectif et les moyens d'action (articles 130 A à 130 C du traité CEE) . . . . .	198
§ 3. La coordination des Fonds . . . . .	200
III. Recherche et développement technologique (article 24 de l'AUE) . . . . .	202
§ 1. «Vers une Communauté de la technologie» . . . . .	202
§ 2. Objectifs et actions à poursuivre (articles 130 F à 130 H du traité CEE) . . . . .	206
§ 3. Programme-cadre et programmes spécifiques (articles 130 I, K, P, Q, du traité CEE) . . . . .	207
§ 4. Financement . . . . .	210
§ 5. Différenciation positive et souplesse des structures . . . . .	211
IV. L'environnement (article 25 de l'AUE) . . . . .	213
§ 1. Développement de l'action communautaire . . . . .	213
§ 2. Objectifs et compétences de la Communauté . . . . .	214
§ 3. Principes et modalités (article 130 R, paragraphes 2, 3, 4 du traité CEE) . . . . .	216
§ 4. Processus décisionnel (article 130 S du traité CEE) . . . . .	217
<b>Chapitre X: La coopération en matière de politique étrangère</b> . . . . .	219
I. Une construction pragmatique . . . . .	219
§ 1. Le rapport de Luxembourg ou «rapport Davignon» . . . . .	219
§ 2. Le rapport de Copenhague et l'identité européenne . . . . .	221

§ 3. Le rapport de Londres . . . . .	222
§ 4. La déclaration solennelle de Stuttgart . . . . .	223
II. Les travaux de la conférence . . . . .	224
III. Présentation des textes de l'Acte unique . . . . .	227
IV. Les engagements politiques . . . . .	228
§ 1. Une politique étrangère européenne . . . . .	228
§ 2. L'obligation de se consulter . . . . .	230
§ 3. Positions et actions communes . . . . .	230
§ 4. Le respect de la tendance majoritaire . . . . .	233
V. La sécurité . . . . .	235
VI. L'indispensable cohérence avec les Communautés . . . . .	238
§ 1. Le Conseil européen et les ministres des Affaires étrangères . . . . .	239
§ 2. La Commission . . . . .	240
§ 3. La présidence . . . . .	241
§ 4. Le Parlement européen . . . . .	242
VII. Les organes propres à la coopération politique . . . . .	243
§ 1. Le Comité politique . . . . .	244
§ 2. Les correspondants européens . . . . .	244
§ 3. Les groupes de travail . . . . .	245
§ 4. Le secrétariat . . . . .	245
§ 5. La coopération dans les pays tiers . . . . .	248
VIII. Le dialogue avec les pays tiers et les groupements régionaux . . . . .	249
<b>TROISIEME PARTIE . . . . .</b>	<b>253</b>
<i>Chapitre XI: Les conditions d'un succès . . . . .</i>	<i>255</i>
§ 1. Le respect de la pratique du vote . . . . .	255
§ 2. Le pouvoir d'exécution de la Commission . . . . .	258
§ 3. L'équilibre dans la mise en œuvre des politiques . . . . .	259
§ 4. L'autonomie financière . . . . .	260
§ 5. La collaboration entre les institutions . . . . .	264
§ 6. La cohérence entre la Communauté et la coopération politique . . . . .	265
<i>Chapitre XII: L'Acte unique et l'Union européenne . . . . .</i>	<i>269</i>
§ 1. La portée juridique de l'Acte unique . . . . .	269
§ 2. La solidarité des Douze . . . . .	272
§ 3. Les limites de la différenciation . . . . .	273
§ 4. La réponse au défi industriel mondial . . . . .	275
§ 5. L'équilibre institutionnel . . . . .	280
§ 6. La voie tracée vers l'Union européenne . . . . .	282
<b>Annexes . . . . .</b>	<b>285</b>
<i>Annexe I: Acte unique européen . . . . .</i>	<i>285</i>

<i>Annexe 2</i> : Décision adoptée à l'occasion de la signature de l'Acte unique européen par les ministres des Affaires étrangères réunis au sein de la Coopération politique européenne . . . . .	311
<i>Annexe 3</i> : Déclaration solennelle sur l'Union européenne (Stuttgart, 19 juin 1983) . . . . .	315
<i>Annexe 4</i> : Rapport au Conseil européen (Bruxelles, 29-30 mars 1985) du Comité ad hoc pour les questions institutionnelles (Comité Dooge) . . . . .	325
Index alphabétique . . . . .	341
Index des articles de l'Acte unique européen . . . . .	347
Index des articles du traité CEE modifiés ou ajoutés . . . . .	349
Table des matières . . . . .	351